



The Blockchain Group

# Assemblée générale du 10 juin 2025

## Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Face au succès du déploiement de sa stratégie de Bitcoin Treasury Company et pour se donner les moyens de ses fortes ambitions, The Blockchain Group soumet à l'Assemblée générale annuelle de la société une nouvelle enveloppe d'un montant envisagé de 10 milliards d'euros pour accélérer le déploiement de sa stratégie d'accumulation de Bitcoin, focalisée sur l'augmentation du nombre de bitcoin par action sur une base totalement diluée dans le temps.

Tous les actionnaires sont invités à voter à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2025 pour approuver les comptes 2024 et soutenir l'accélération de la stratégie de Bitcoin Treasury Company de la Société.

Pour faciliter le vote, nous avons mis en place la procédure de vote en ligne.

Vous pouvez voter ou donner votre pouvoir au Président par correspondance :

- par vote en ligne (Votaccess) **avant le 9 juin 15h00**, directement sur le site de votre intermédiaire financier avec vos codes d'accès habituels en accédant à la page de vote via le lien placé à côté du nom de la valeur dans votre relevé de compte, ou via un menu « Assemblées générales » (ou, selon les intermédiaires, « Opérations sur Titres (OST) » ou « Actions à effectuer »). Vous arrivez ensuite sur l'écran Votaccess, où vous pouvez choisir parmi les options « Donner pouvoir au Président » ou « Voter les résolutions » ;
- les actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif peuvent voter en ligne en accédant à leur compte Sharinbox via le site <https://sharinbox.sgmarkets.com/home> ;
- dans le cas où votre intermédiaire financier ne propose pas le vote en ligne, vous pouvez voter par vote papier, en envoyant par email le bulletin de vote (disponible sur le site) et une attestation de détention. La date limite pour les votes papiers est le **5 juin minuit**.

Afin de faciliter vos démarches, vous trouverez sur le site toutes les informations pour voter, ainsi que les projets de résolutions et les documents mis à votre disposition.

Nous vous rappelons enfin que depuis le décret du 3 mai 2002, l'immobilisation des actions au porteur n'empêche plus le blocage des titres jusqu'à la date de l'Assemblée Générale : vous pouvez donc voter dès à présent sans contrainte.

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires, votre vote est important et nous comptons sur votre mobilisation.

Cordialement.

Jean-Philippe CASADEPAX-SOULET  
Directeur Général The Blockchain Group

**Pour toute information complémentaire,**  
connectez-vous sur [www.theblockchain-group.com/investor/news-financial-information/](http://www.theblockchain-group.com/investor/news-financial-information/)  
ou contactez le service actionnaire  
par email : [agm-tbg@actus.fr](mailto:agm-tbg@actus.fr)  
ou par téléphone au **01 89 70 21 21**